

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le vingt-neuf juin deux mille vingt-six (29 juin 2026) à 19h30 au Centre communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton :

PRÉSENTS :

Mme Lucie Hamelin, mairesse suppléante
Mme Émilie Maloney, conseillère
Mme Isabelle Héroux, conseillère

Mme Estelle Borgia, conseillère
Monsieur Gaétan Thériault, conseiller
M. Jacques Blanchard, conseiller

ABSENTE :

Mme Charline Plante, mairesse

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Manon Shallow, greffière-trésorière adjointe

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

La personne qui préside la séance, soit madame Lucie Hamelin informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 3.1 Octroi contrat – aménagement d'un réseau d'aqueduc phase 2
 - 3.2 Octroi contrat - construction d'une piste d'hébertisme au parc de l'imaginaire
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

-
1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2026-06-128

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par monsieur Gaétan Thériault, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

3.1 OCTROI CONTRAT – AMÉNAGEMENT D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC PHASE 2

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour l'aménagement d'un réseau d'aqueduc Phase 2;

ATTENDU QUE cinq soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE la firme Les Consultants Mario Cossette Inc. a procédé à la validation de la conformité des soumissions déposées;

ATTENDU QU'une vérification a été effectuée auprès du registre des entreprises non-admissibles aux contrats publics (RENA) avant l'octroi de ce contrat;

NOM DE L'ENTREPRENEUR	TOTAL
Vivier Excavation inc. /	370 000.00 \$
Pavage JD inc. /	292 987.34 \$
JS Dumais /	377 861.91 \$
André Bouvet Ltée /	243 317.16 \$
Construction et pavage Boisvert /	321 446.62 \$

2026-06-129

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Isabelle Héroux appuyé par monsieur Jacques Blanchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'OCTROYER, au plus bas soumissionnaire conforme, à l'entreprise André Bouvet Ltée le contrat pour l'aménagement d'un réseau d'aqueduc phase 2, au montant total de 243 317.16 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

3.2 OCTROI CONTRAT - CONSTRUCTION D'UNE PISTE D'HÉBERTISME AU PARC DE L'IMAGINAIRE

ATTENDU des invitations à soumissionner ont été adressées à deux (2) entreprises pour la construction d'une piste d'hébertisme au parc de l'Imaginaire;

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées à la Municipalité, dans le délai prescrit (avant 10h00, le 26 mai 2026);

ATTENDU qu'après le délai de réception, les soumissions ont été analysées par un comité de sélection le 2 juin 2026 puisque que la Municipalité a utilisé un système de pondération et d'évaluation des offres et que les résultats se lisent comme suit :

- Créations dans les arbres inc. a obtenu 62 / 75 points, prix soumis 79 982 \$ + taxes – aucun point n'était alloué pour le prix soumis;
- Eskair Aménagement a obtenu 46 / 75 points, prix soumis 79 999,99 \$ + taxes – aucun point n'était alloué pour le prix soumis.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par madame Estelle Borgia et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Créations dans les arbres inc. au montant de 79 982.00 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Estelle Borgia et résolu que cette séance soit levée à 19h44.

Lucie Hamelin
Mairesse suppléante

Manon Shallow
Greffière trésorière adjointe

Je, Lucie Hamelin, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal